

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 5 Février 1872.)

Par note du 29 Janvier dernier, la Légation austro-hongroise a annoncé, de la part du Ministère I. R. de l'agriculture, au Conseil fédéral qu'une exposition internationale de *produits du lait* aura lieu à *Vienne* du 13 au 17 Décembre de l'année courante.

La dite Légation a joint à sa note 18 programmes pour l'exposition susmentionnée et 20 appels à tous les agronomes et à toutes les Sociétés d'agriculture de l'Autriche et de l'étranger, et a particulièrement exprimé le désir que la *Suisse* prenne aussi part à cette entreprise d'utilité publique.

Le Conseil fédéral a résolu l'établissement d'un bureau télégraphique public à la station de chemin de fer *Altstetten* (Zurich), et il a aussi autorisé le Département des Postes à conclure avec le Gouvernement du Canton de Genève une convention pour la construction d'un bureau télégraphique à *Genthod-Bellevue*.

(Du 7 Février 1872.)

Le Département des Postes a été autorisé par le Conseil fédéral à conclure avec le Gouvernement du Canton du Tessin une convention concernant l'établissement d'un bureau télégraphique à *Ascona*.

(Du 9 Février 1872.)

Les officiers ci-après ayant demandé leur démission de l'état-major fédéral, le Conseil fédéral la leur a accordée en tout honneur avec remerciements pour les services qu'ils ont rendus.

I. *Etat-major général.*

- Mr. **Salis*, Edouard, de Coire, colonel.
 » **Alioth*, Auguste, de Bâle, »
 » **Quinquet*, James, de Vevey, »
 » **Vigier*, Victor, de Soleure, lieutenant-colonel.
 » **Challande*, Isidore, de Fontaines, »
 » *Ambuhl*, Jean Jacob, d'Ebnat, »
 » **Henchoz*, Vincent Rodolphe, de Rossinières, major.
 » **Krauss*, G. Rodolphe, de Rheineck, »
 » *Huber*, Joseph, d'Altorf, »
 » *Freudenreich*, Gustave, de Berne, »
 » *Masset*, Henri, d'Yverdon, capitaine.

II. *Etat-major du génie.*

- Mr. *Matthey*, Félix, de Tramelan, major.
 » *Dominicé*, Adolphe, de Genève, »
 » *Moschell*, John, de Genève, »
 » *Heusler*, Guillaume, de Bâle, »
 » *Diodati*, Charles Gabriel, de Genève, capitaine.

III. *Etat-major d'artillerie.*

- Mr. **Schulthess*, Jean, de Stæfa, lieutenant-colonel.
 » *Siber*, Gustave, d'Enge, »
 » *Aubin*, Marc Louis, de Genève, capitaine.

IV. *Etat-major judiciaire.*

- Mr. *Bory*, Emile Samuel, de Coppet, capitaine.
 » *Bory*, Alphonse, de Coppet, »

NOTE. Les officiers désignés par un * sortant de service après 50 ans révolus, conservent les prérogatives d'honneur de leur grade, à teneur de l'article 36 de l'organisation militaire fédérale.

V. *Etat-major du Commissariat.*

- Mr. *Sulzer*, Alfred Oscar, de Winterthour, lieutenant-colonel.
 » *Trumpy*, Egidius, de Glaris, major.
 » *Zuppinger*, Robert, de Mannedorf, »
 » *Müller*, Théophile, de St. Gall, »
 » *Keller*, Louis, d'Orbe, »
 » *Fasi*, Hermann, de Zurich, capitaine.
 » *Chenevard*, Paul, de Genève, »
 » *Declarue*, Frédéric, de Genève, lieutenant.
 » *Schmider*, Edmond, de Porrentruy, »
 » *Lehmann*, Guillaume, de Langnau, »
 » *Ziegler*, Charles Edouard, de Schaffhouse, I. sous-lieutenant.
 » *Zellweger*, Jean Gaspard, de Trogen, »
 » *Ronchi*, Giovanni, de Locarno, »

VI. *Etat-major sanitaire.*

- Mr. * *Wieland*, Fridolin, de Rheinfelden, lieutenant-colonel.
 » *Berry*, Pierre, de Coire, »
 » *Gamser*, Thomas, de Coire, capitaine.
 » *Veragut*, François Pierre Emile, de Thusis, I. sous-lieutenant.
 » *Favre*, Ls. Frédéric, de Mollens, commissaire d'ambulance.
 » *Katschet*, Achille, de Délémont, »

VII. *Vétérinaires d'état-major.*

- Mr. *Herzog*, Jean Godefroy, de Langenthal, capitaine.
 » *Küng*, Henri, d'Ezweilen, »

VIII. *Secrétaires d'état-major.*

- Mr. *Schabelitz*, Jacob, de Bâle.
 » *Veillard*, Gustave François, d'Aigle.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 7 Février 1872)

Intendant du dépôt de guerre à Frauenfeld : Mr. le capitaine d'artillerie Ulric *Meyer*, à Frauenfeld, jusqu'à présent intendant provisoire ;

- Buraliste postal à St. Sulpice : Dame Julie *Reymond*, de et à St. Sulpice (Neuchâtel), veuve de feu le buraliste postal de cette localité ;
- Commis de poste à Berne : Mr. Marc *Desponds*, de Cossonay (Vaud), actuellement commis au bureau de poste principal à Lausanne ;
- Télégraphiste à Brigue : » Edouard *Borel*, de Serrières (Neuchâtel), actuellement télégraphiste à Neuchâtel ;

(le 9 Février 1872)

- Administrateur postal à Berthoud : Mr. Jean *Hodel*, de Gysenstein (Berne), actuellement caissier de l'arrondissement postal de Berne ;
- Buraliste postal à Dombresson : Mr. Charles Auguste *Fallet*, horloger, de et à Dombresson (Neuchâtel) ;
- » » » Corcelles : » Gustave *Jeanmonod*, agriculteur, de Provence (Vaud), à Corcelles ;
- » » » Villeret : D^{lle} Marie *Jeanneret*, du Locle, jusqu'à présent buraliste provisoire à Villeret (Berne) ;
- Commis de poste à Rheinfelden : Mr. J. Rodolphe *Mauch*, de Teufen-thal, aspirant postal, à Aarau.

INSERTIONS.

Mise au concours.

Sont mises au concours, pour l'année 1872, les fournitures de pain et de viande pour les écoles et cours militaires fédéraux de la place d'armes d'Yverdon.

Les soumissions pour ces fournitures doivent être adressées franco, cachetées et portant la suscription : „**Soumission pour pain, etc., pour la place d'armes d'Yverdon,**“ au Commissariat des guerres central, à Berne, pour le samedi 24 Février courant. Il pourra être pris connaissance des conditions de fournitures au bureau du susdit Commissariat, comme aussi à celui du Commissariat des guerres du Canton de Vaud, à Lausanne.

Berne, le 5 Février 1872.

Le Commissariat des guerres central.

Mise au concours.

Sont mises au concours, pour l'année 1872, les fournitures de pain, de viande, de foin et de paille pour les écoles et cours militaires fédéraux sur la place d'armes de Colombier.

Les soumissions pour ces diverses fournitures doivent être adressées franco, cachetées et portant la suscription : „**Soumission pour pain, etc., pour la place d'armes de Colombier,**“ au Commissariat des guerres central, à Berne, pour le samedi 24 Février courant. Il pourra être pris connaissance des conditions de fournitures au bureau du dit Commissariat et à celui du Commissariat des guerres du Canton de Neuchâtel.

Berne, le 5 Février 1872.

Le Commissariat des guerres central.

Mise au concours.

Sont mises au concours, pour le premier semestre de l'année 1872, les fournitures de pain, de viande, de foin et de paille pour les écoles et cours militaires fédéraux sur la place d'armes de Bière.

Les soumissions pour ces diverses fournitures doivent être adressées franco, cachetées et portant la suscription : „**Soumission pour pain, etc., pour la place d'armes de Bière,**“ au Commissariat des guerres central, à Berne, pour le samedi 24 Février courant. Il pourra être pris connaissance des conditions de fournitures au bureau du dit Commissariat, comme aussi auprès du casernier de Bière, Mr. Lude, et au Commissariat des guerres du Canton de Vaud, à Lausanne.

Berne, le 5 Février 1872.

Le Commissariat des guerres central.

Mise au concours.

Le poste d'adjoint de l'administration fédérale de la régie des chevaux, avec un traitement annuel de fr. 2500 à fr. 3000, est mise au concours.

Les offres de service doivent être transmises au Département soussigné, jusqu'au 29 Février prochain au plus tard.

Berne, le 9 Février 1872.

Département militaire fédéral.

Publication.

On fait savoir par la présente qu'on peut avoir gratuitement au Département fédéral de l'Intérieur, en allemand et en français, des exemplaires du règlement pour l'Exposition universelle de l'industrie à Lyon, avec la classification des produits à exposer, qui a paru dans le N° 51, pages 1070 à 1087, de la Feuille fédérale de 1871.

On rappelle aussi que la dite Exposition sera ouverte le 1^{er} Mai et close le 31 Octobre de cette année.

Enfin, on doit faire observer que toutes les demandes qui concernent l'Exposition doivent être adressées à Mr. A. THAREL, Directeur de l'Exposition de LYON, place de Lyon, 44.

Berne, le 25 Janvier 1872.

La Chancellerie fédérale suisse.

Publication.

La Légation I. R. austro-hongroise près la Confédération suisse a annoncé par note du 6 courant au Conseil fédéral qu'une feuille paraît à Vienne sous le titre de: *Journal de l'exposition universelle de Vienne* et se donne ainsi comme organe officiel pour l'exposition universelle de Vienne. Mais le seul organe officiel publié par la Direction générale de l'exposition à Vienne est la Correspondance de l'exposition universelle (*Weltausstellungskorrespondenz*).

Par ordre du Conseil fédéral cet avis est porté à la connaissance du public.

Berne, le 10 Janvier 1872.

La Chancellerie fédérale suisse.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

- 1) *Commis* de poste à Lausanne.
- 2) *Chargeur* et *graisseur* à Sierre (Valais).

Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 23 Février 1872, à la Direction des postes à Lausanne.

3) *Caissier* de l'arrondissement postal de Berne. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 23 Février 1872, à la Direction des postes à Berne.

4) *Concierge* du bureau des postes à Neuchâtel. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 23 Février 1872, à la Direction des postes à Neuchâtel.

- 5) *Leveur* de boîtes à Lucerne.
- 6) *Buraliste* et *facteur* à Gersau (Schwyz).

Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 23 Février 1872, à la Direction des postes à Lucerne.

7) *Télégraphiste* à Lucerne. Traitement annuel, d'après les dispositions de la loi fédérale du 29 Janvier 1863. S'adresser, d'ici au 26 Février 1872, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

8) *Télégraphiste* à Genthod-Bellevue (Genève). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 Février 1872, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

9) *Facteur* au bureau des télégraphes à Bâle. Traitement annuel fr. 300, plus la part de la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 Février 1872, au chef du bureau des télégraphes à Bâle.

- | | |
|---|---|
| 1) <i>Commis</i> de poste à Lausanne. | } Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 16 Février 1872, à la Direction des postes à Lausanne. |
| 2) <i>Facteur</i> de lettres à Auberson (Vaud). | |
| 3) <i>Commis</i> de poste à Langenthal (Berne). | } Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 16 Février 1872, à la Direction des postes à Berne. |
| 4) <i>Dépositaire</i> et <i>facteur</i> à Schlosswyl (Berne). | |
| 5) <i>Facteur</i> de lettres à Bienne. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 16 Février 1872, à la Direction des postes à Neuchâtel. | |
| 6) <i>Caissier</i> de l'arrondissement de Bâle. | } Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 16 Février 1872, à la Direction des postes à Bâle. |
| 7) <i>Commis</i> de poste à Bâle. | |
| 8) <i>Conducteur</i> de l'arrondissement de Bâle. | |
| '9) <i>Dépositaire</i> et <i>facteur</i> à Ganterschwyl (St. Gall). | } Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 16 Février 1872, à la Direction des postes à St. Gall. |
| 10) <i>Facteur</i> de lettres à Teufen (Appenzell R. E.). | |
| 11) <i>Télégraphiste</i> à Gersau (Schwyz). Traitement annuel fr. 120, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 Février 1872, à l'Inspection des télégraphes à Zurich. | |

NOTE. Ce numéro a pour annexe la signature 34 du Recueil des lois fédérales, tome X.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1872
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.02.1872
Date	
Data	
Seite	228-236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 159

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.